



## Assemblée générale

Distr. générale  
7 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-huitième session

Point 27 b) de l'ordre du jour

### **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille**

### **Lettre datée du 30 septembre 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaiterais appeler votre attention sur un dysfonctionnement structurel de l'Assemblée générale, dont un exemple flagrant a pu être observé la semaine dernière et auquel les États Membres doivent remédier par eux-mêmes – et ce malgré le point de vue largement partagé, y compris par la Jordanie, que le débat de haut niveau a grâce à vous été très fructueux.

Lors de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les personnes handicapées, 47 délégations, dont celle de la Jordanie, ainsi que 13 organisations compétentes n'ont pas été autorisées à prendre la parole lors des tables rondes. Comment cette situation, quasi inédite compte tenu du nombre d'États n'ayant pu intervenir, a-t-elle pu se produire?

Dans sa résolution [66/124](#) du 19 décembre 2011, l'Assemblée générale avait décidé d'organiser deux tables rondes participatives. Or, en juillet, à notre très grande surprise, nous avons été informés par le Secrétariat de l'existence d'une liste d'orateurs, ce qui n'a pas manqué de susciter chez nous quelques doutes quant à l'aspect interactif de ces tables rondes. Après mûre réflexion, nous sommes toutefois parvenus à la conclusion qu'il n'y avait pas de raison de s'alarmer, puisqu'avec un temps de parole limité pour chaque orateur, il serait tout à fait possible de mener les travaux à bien en une journée. Une limite de trois minutes a effectivement été annoncée le 23 septembre par les coprésidents respectifs au début de chacune des tables rondes mais – et c'est là où le bât blesse – elle a été si peu respectée que les coprésidents n'ont eu d'autre possibilité que de refuser la parole à un grand nombre d'États Membres et autres intervenants, en particulier vers la fin de la deuxième table ronde.



Comme bien d'autres pays, la Jordanie est attachée à la défense des droits des personnes handicapées. Sa délégation, dirigée par le Président du Conseil supérieur chargé des personnes handicapées, qui anime également tous les débats sur la question en Jordanie, et composée également du Vice-Président du Conseil, d'un autre haut responsable handicapé et d'un assistant, s'est rendue à New York en pensant participer activement aux échanges. Malgré les dépenses engagées pour ce voyage, dont il est clair aujourd'hui qu'elles auraient dû être consacrées à des projets en Jordanie, tel ne fut pas le cas.

Un tel incident ne doit pas se reproduire et les coprésidents de ce type de réunions doivent être conscients que leur principale responsabilité consiste à assurer une représentation et une participation équitables à chaque État. Toute délégation qui souhaite s'exprimer doit pouvoir le faire – tout en sachant que priorité sera bien entendu accordée dans l'ordre de passage (et uniquement dans l'ordre de passage) aux représentants les plus hauts placés. Les coprésidents ne doivent pas hésiter à faire appliquer les règles qui garantissent le respect de ce principe de base, sans lequel ces réunions n'ont pas lieu d'être.

Les États Membres sont seuls responsables de ce dysfonctionnement; nous demandons en effet l'organisation de réunions, sur lesquelles nous faisons ensuite peser des contraintes budgétaires, et, en fin de compte, nous ne respectons pas les règles imposées. Nous vous saurions gré d'organiser un débat pour définir les moyens de s'assurer qu'un tel incident ne se reproduise pas.

Nous sommes convaincus que votre expérience et votre compétence diplomatiques considérables permettront de définir le meilleur moyen de permettre à l'Assemblée générale d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Zeid Ra'ad Zeid **Al-Husseini**

---